

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE DE 7 POSTES D'ADJOINT  
D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET**

**DGA COHESION TERRITORIALE ET APPUI AUX  
COMMUNES – ALVEOLE**

DGS - Ressources humaines - CL  
N° 2022 - D - 094

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de l'ALVEOLE.

**DECIDE**

**Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 7 postes d'adjoint d'animation à temps non complet au sein de la DGA cohésion territoriale et appui aux communes, centre de loisirs ALVEOLE, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2022.

**Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 29 mars 2022

Par délégation,

Pour le Président,

Le conseiller délégué, membre du bureau

Monsieur Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire reçu en

Prefecture le : 31 MARS 2022

Publié ou notifié

Le : - 1 AVR. 2022